



COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Procès-verbal n°08

(Mise en ligne le 09/09/2021)

Réunion du :	Jeudi 09 Septembre 2021
Responsable :	M. Valentin HABASTIDA
Membres Présents :	MM. Julien LECOEUR – Stéphane RICHARD – Mathias SUCH – Vincent STEFANI
Assiste à la réunion :	Mme SANTIGLI Nathalie

MODALITES D'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DE LA COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions de la Commission Technique / Pôle Football d'Animation ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance devant la Commission Générale d'Appel du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
- 5) Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **50 Euros**.

INFORMATIONS GENERALES

Engagements Football Animation Saison 2021 - 2022

CATEGORIES U6 À U9

- Tous les plateaux U6 à U9 se dérouleront les samedis matin.

Deux créneaux de convocation sont mis en place par lieux :

- Convocation à 8h15 - début à 9h et fin à 10h30
- Convocation à 9h45 – début à 10h30 et fin à 12h

La feuille de match devra être remplie, signée par le responsable d'équipe, puis être remise au référent au plus tard 15 minutes avant le début du plateau

- 10 équipes maximum seront convoquées par plateaux et par créneaux (10 équipes à 9h et 10 équipes à 10h30)
- 2 équipes maximum par club seront convoquées par créneaux de pratique sur un même lieu.** (Si le club à 4 équipes U9, deux sont convoquées à 9h et deux à 10h30).
- Les fiches d'engagements sont disponibles sur le site du District de Provence et devront être retournées **au plus tard le Vendredi 10 Septembre 2021. Des périodes d'ajustement pour les modifications d'équipes sont créées pendant les vacances scolaires.**

PERIODES	ORGANISATION
Jusqu'au 10 septembre 2021	Phase d'engagement
Du 11 septembre au 24 octobre 2021	1 ^{ère} phase
Du 25 octobre au 5 novembre 2021	Phase d'ajustement n°1
Du 8 novembre au 19 décembre 2021	2 ^{ème} phase
Du 20 décembre au 31 décembre 2021	Phase d'ajustement n°2
Du 3 janvier au 6 février 2022	3 ^{ème} phase
Du 7 février au 20 février 2022	Phase d'ajustement n°3
Du 21 février au 9 avril 2022	4 ^{ème} phase
Du 11 avril au 23 avril 2022	Phase d'ajustement n°4
A partir du 25 avril 2022	5 ^{ème} phase

Phase d'engagement : Période d'inscription des équipes avant le début des compétitions.

Phases de pratique : Périodes de jeu où l'ajout d'équipe est impossible.

Phases d'ajustement : Périodes définies pour modifier le nombre d'équipes engagées sur la prochaine phase de pratique.

CATEGORIES U10 à U13 (G et F)

- Les engagements devront s'effectuer en ligne (Footclubs) **jusqu'au vendredi 10 septembre 2021 dernier délai** pour toutes les catégories concernées. Après cette date, plus aucun engagement ne sera pris en compte avant la phase n°2 (Janvier 2022).
- Les clubs ont la possibilité d'engager, par année d'âge et sous réserve de validation de la Commission Foot Animation :
Niveau Critérium : 1 équipe
Niveau 1 : 2 équipes
Niveau 2 : Engagements illimités
- La compétition se déroulera en 2 phases (**1^{ère} phase d'Octobre à Décembre et 2^{nde} phase de Janvier à Mai**). Les clubs auront la possibilité de faire une demande de modification de niveau ou de groupe **entre les 2 phases** et celle-ci sera étudiée par la Commission Foot Animation,

- Concernant les Challenges et le Festival Foot U13, une seule équipe par club sera engagée **automatiquement**. Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas participer aux Challenges et au Festival U13, un mail devra être envoyé depuis la boîte officielle du club avant **le 1^{er} décembre 2021**

Tableau Récapitulatif des Engagements Football Animation au 09 Septembre 2021

CLUBS	N°AFF	U6	U7	U8	U9	EFF
ST HENRI FC	553103	2	1	1	2	2
AS BOUC BEL AIR	517380	1	2	3	2	1
FC BLANC CHARTREUX	590220	3	3	3	3	
USC GRANDE BASTIDE	521890	3	3	3	2	
MARSEILLE LA SOUDE	560307		1	1	1	
O. MALLEMORT	503182		1	1	1	
AS ALLEINS	860942		1		2	
SC ST MARTINOIS	503040	2	2	3	3	
ISTRES FC	501523	3	3	3		
AS AYGALADES CASTEL	521264	2	2	2	1	
GRAND ST BARTHELE	560977	3	3			
FC ROGNES	514570			1	1	
JS ST JULIEN	503177	2		1	1	
FC JAS DE BOUFFAN	580714			1	1	
ASPTT MLLE	503374	2	2	3	1	
ASC PEYPIN	541714		1	1	1	
JO ST GABRIEL	522717	1	1	1	1	
US 1 ^{ER} CANTON	524426	3	3	3	3	
AC ARLES	500116	3	3	3	3	
ES FOS	503061	2	2	3	3	6
AIX UCF	513931	2	2	2	2	
AS SIMIANE COLLONG	548651	1	1	1	1	
ES SALINS DE GIRAUD	500219	1	1	1	1	
SS ST CHAMAS	503340	1	1	1		
FC CHATEAU LA MEDE	503154	2	2	2	2	
MINOTS DE MARSEILLE	549957				2	
ES GREASQUE	553155	1	1	1	2	
FCL MALPASSE	563526	3	3	3	3	2
SC ST CANNAT FEMIN	790558					2
US VENELLES	523121	3	3	4	3	
FC ENSUES LA REDON	545844	1	1	1	1	
FC ST MITRE LES REMP	553107	1	1	1	2	
US MIRAMAS	545635	2	2	2	2	
GPE MILAGRANS	560831					2
AS MAZARGUES	500508	1	2	2	2	
US TRET	503058	2	2	2	2	
SS LAMANON	514704			1		
FC LAMBESC	503089		2		2	
US FARENQUE	510913	1	1	2	2	

CLUBS	N°AFF	U6	U7	U8	U9	EFF
AUBAGNE FC	503053	2	2	2	2	2
US PELICAN	520224	1	2	3	2	
ES MILLOISE	503051	2	2	2	2	
JS PUY STE REPARADE	524039	1	1	1	1	
O.M	500083	2	3	4	4	2
FO VENTABREN	548328		3	2	1	
E.US CHEM NORD OLY	529730	3	3	3	3	
FC ISTRES RASSUEN	530657	1	2	2	2	
AAGESC	548475			1	1	
EUGA ARDZIV	503073	1	2	1	1	
AS FLAMANTS MERLAN	560906	2	2	2	2	

Réunions d'informations Football Animation 2021 -2022

Suite au faible retour de réponses et au manque d'implication des Clubs concernant les réunions de début de saison pour le Football Animation proposées les Lundis 06 et 13 Septembre et le Samedi 11 Septembre au sein du District de Provence, celles-ci sont annulées.

A la place une visioconférence est programmée afin *d'expliquer l'organisation et le suivi des catégories du Football Animation* pour cette nouvelle saison le :

Samedi 11 Septembre 2021 à 9H

Votre présence en distanciel est essentielle pour la réussite d'une rentrée footballistique en Football Animation

Le lien pour se connecter sera communiqué sur la boîte officielle des Clubs

Nos remerciements aux Clubs de LUYNES SPORTS, AS GEMENOS, ISTRES FC, SC ST MARTINOIS, CA PLAN DE CUQUES, FC ROUSSET SVO, AS BUSSERINE, BERRE SC ayant répondu favorablement à notre demande pour la mise à disposition de leur siège pour l'organisation de ces réunions.

Le Responsable de la Commission Football Animation
Valentin HABASTIDA

